Ici et ailleurs

• Héritage

Johnny Hallyday n'était pas "manipulé"

Le chanteur français Johnny Hallyday n'était pas *"manipulé"* et a "*pris toutes les décisions concernant sa succession avec toutes ses facultés mentales"*, a affirmé hier l'avocat de sa veuve Laeticia, intervenant dans l'âpre bataille juridique autour de son héritage.
Me Ardavan Amir-Aslani "*ne laissera jamais dire que son défunt client ait pu être une personne manipulée et prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la dignité de sa mémoire*", a-t-il fait savoir dans un communiqué transmis à l'AFP.
L'avocat, qui représente Laeticia Hallyday, "*n'exclut pas*" de poursuivre en diffamation les personnes invoquant *"un abus de faiblesse"* du chanteur dans la rédaction de ses dernières volontés, ciblant notamment celles "*qui n'étaient plus en relation"* avec lui "*depuis des années"*.

•Loisirs

Les autorités saoudiennes prêtes à délivrer des licences pour les salles de cinéma

Les autorités saoudiennes sont prêtes à délivrer des autorisations d'ouverture de salles de cinéma, trois mois après l'annonce de la levée de l'interdiction frappant ce secteur depuis 35 ans dans le royaume.
Dans un communiqué, le ministère saoudien de la Culture et de l'Information a indiqué jeudi qu'il avait "*établi les termes pour l'octroi de licences en vue de l'ouverture de salles de cinéma*" et que cette opération commençait "*immédiatement"*.
La levée de cette interdiction fait partie des décisions d'ouverture du royaume initiées ces derniers mois par le prince héritier Mohammed ben Salmane.

•Opéra

Mishima au cœur d'un festival français

Un opéra de l'est de la France part vendredi à la redécouverte d'un opéra méconnu, le Pavillon d'or, inspiré d'une œuvre de Yukio Mishima, l'un des plus grands écrivains japonais de l'après-guerre, pour la première édition de son nouveau festival.
Du 2 mars au 15 avril, cet opéra en trois actes, créé par Toshiro Mayuzumi en 1976 à la Deutsche Oper de Berlin et adapté du roman éponyme de Mishima, constituera la pièce maîtresse de ce festival pluridisciplinaire de l'Opéra national du Rhin (OnR), baptisé Arsmondo.

Rassemblés par I . I

Rétablissement des droits d'auteur au Gabon depuis le 15 février dernier

" Le rêve est devenu réalité "

Propos recueillis par
Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Quelques artistes et membres de la corporation voient en ce retour de la rétribution de la création artistique un nouveau départ. Cependant, ils émettent tout de même des craintes quant à sa pérennisation.

VYCKOSS Ekondo, artiste auteur-compositeur : "*L'Etat, c'est la continuité. Sa force réside dans l'application des lois et le respect des conventions. En effet, le Gabon a accusé du retard dans l'application des instruments juridiques nationaux et internationaux en la matière, alors qu'il les a adoptés et ratifiés, notamment la convention de Berne de 1886 pour la protection du droit d'auteur et la convention internationale de Rome de 1961 pour la protection des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Aussi, en application de la Loi n° 1/87 du 29 Juillet 1987 instituant le droit d'auteur et les droits voisins en République gabonaise. Le texte fondateur du Bureau gabonais du droit d'auteur et des droits voisins (Bugada) est le Décret n° 0024/PR/MENESTPFSCJS du 16 janvier 2013. Celui-ci porte création, attribution, organisation et fonctionnement de ce nouvel organisme de gestion collective. Il s'agit d'un établissement public chargé d'assurer à titre exclusif la gestion des droits des créateurs d'œuvres de l'esprit sur toute l'étendue du territoire national. Aujourd'hui, la politique de la Sacem (Société d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) est de faire prendre conscience aux artistes africains que la protection des droits d'auteur peut être effective en Afrique. Elle conseille, par conséquent, aux auteurs d'adhérer à la société de leur pays d'origine. Ainsi donc, pour faire protéger ses créations littéraires, musicales, etc., il faut d'abord adhérer à la gestion collective et déclarer ses œuvres au siège du Bugada. Le rêve est devenu une réalité. Mettons-nous au travail. Souhaitons vivement que le statut de l'artiste soit voté par l'Assemblée nationale. La lutte contre la piraterie est grandissante en Afrique et surtout au Gabon. Il faut aussi prévoir un quota pour une large diffusion des œuvres des créateurs locaux. Toutes ces mesures sont de nature à rendre plus viable l'activité des créateurs d'œuvres de l'esprit dans notre pays*".

Photo : DR

Vyckoss Ekondo, artiste musicien gabonais de renom.

Photo : D.R

Alain Randy Moussavou, président de l'Association gabonaise des artistes, musiciens et interprètes (Agami).

Alain Randy Moussavou, président de l'Association gabonaise des artistes, musiciens et interprètes (Agami) : "*Ce 15 février 2018 a été une date historique pour moi en tant que Gabonais et président de l'Agami. Pour la première fois, le droit d'auteur est payé aux ayants droit par le Bugada. L'Agami se félicite d'abord de la mise en place effective du Bugada qui paye aujourd'hui ses premiers adhérents. C'est une très bonne chose car, les artistes ont lutté depuis des années pour que cela se concrétise. Je sais que toute œuvre humaine n'est pas parfaite mais, je pense que les choses s'amélioreront dans l'avenir, pour le bien de tous les artistes. Nous remercions le président de la République qui a tenu sa promesse lorsqu'il a reçu les créateurs des œuvres de l'esprit. Nous ne devons plus dormir sur nos lauriers. Au contraire, il nous faut redoubler d'effort. Le mariage entre l'Agami et le Bugada doit être dynamisé à travers des moyens financiers et matériels pour le recensement et l'inscription de tous les artistes sur le territoire national. Mais, pour réaliser tout ceci, il faut doter l'Agami de moyens pour les missions à l'intérieur du pays et l'optimisation de son fonctionnement. L'Agami compte sur ses membres, d'éventuels partenaires et des personnes sensibles à la valorisation culturelle et artistique de notre pays*".

Chronique littéraire

Fidèle Afanou Edembe, l'écrivain génial qui doutait de lui-même

POUR le Club Lyre, samedi 24 février dernier, le correspondant de votre journal à Port-Gentil fut un invité de marque, au sens fort du terme. Au-delà de l'homme de culture au savoir étendu et multidirectionnel qui s'est révélé au public présent, nous avons découvert un écrivain de première force, un nouvelliste talentueux.
Fidèle Afanou Edembe est venu, ce jour-là, muni de son premier livre : *"Les locataires de Dieu"*. Oui, son premier livre. Mais quel livre ! Un recueil de cinq nouvelles toutes aussi plaisantes les unes que les autres. Des merveilles dans leur genre. A la vérité, il n'aurait pas pu en être autrement, quand on sait, a révélé l'auteur, que quatre de ces nouvelles ont fait de lui le lauréat du Grand Concours Bicig Amie des Arts et des Lettres. Qu'on s'entende bien : quatre participations, quatre fois primé !
Quelle preuve doit-on encore aller quérir avant de soutenir que cet écrivain très effacé a le "truc" ? Il sait ce qu'est une nouvelle, son genre de prédilection, en lit souvent depuis qu'il a découvert, il y a fort longtemps, *"L'exil et le royaume"* de Camus. Il sait comment fonctionne une nouvelle. Sa sensibilité, enrichie de ses multiples expériences professionnelles et de sa fréquentation de plusieurs milieux artistiques, sportifs et associatifs, fait le reste.
Pour nous qui avons déjà eu la primeur de lire ces cinq nouvelles, nous attestons que les quatre qui furent primées par le Grand Concours de Bicig n'ont pas usurpé leur rang de grands textes. Les jurys, chaque fois récompensant Fidèle Afanou Edembe, ne s'y sont pas trompés. Grâces leur en soient rendues.
Le plus curieux, maintenant, est de savoir et d'entendre le nouvelliste gabonais avouer que, malgré ces succès renouvelés, il n'a jamais vraiment cru en ses forces littéraires. Lui a toujours manqué, dit-il, un certain retour de lecture de la part des différents jurys l'ayant fait maître du genre. En d'autres termes, il a toujours voulu savoir ce qui lui avait permis d'être lauréat par quatre fois. Lire des remarques, des commentaires, des observations sur ses écrits, rien ne lui ferait plus plaisir.
Aussi est-il toujours satisfait de relire ses articles parus dans L'Union, car, pour avoir été souvent retouchés par un correcteur, il pouvait savoir ce qu'il n'avait pas tout à fait bien fait. Mais avec le Grand Concours de Bicig, il en va hélas autrement. On est récompensé, sans plus.
La vérité veut qu'on signale, après lui-même, que Fidèle Afanou est un perfectionniste. Il écrit facilement, mais il prend son temps pour se relire et peaufiner les choses. Ce trait, il le tient de ses longues années passées aux côtés de Pierre Akendengue, dont il fut l'un des musiciens. Ce dernier, a-t-il indiqué, lui a souvent répété qu'une œuvre d'art doit être soignée pour que, une fois parue, on n'ait plus à revenir dessus, ni à regretter d'avoir mal agencé ceci ou cela. Car une fois paru, c'est pour l'éternité.
Et là, Fidèle Afanou Edembe, dont le deuxième nom signifie *"Va essayer"*, pour un coup d'essai, a réalisé un coup de maître. Même lu avec une loupe, vous chercherez longtemps une coquille dans ce recueil de nouvelles aux histoires fortes.
Puisse cet exemple faire tâche d'huile. Nous ne nous en porterons que bien.

RN